



9 novembre 2017

Ombudsman de la santé et des institutions sociales Nomination de M^e Ludivine Détienne

(IVS).- Le Conseil d'Etat a nommé M^e Ludivine Détienne comme responsable de l'ombudsman de la santé et des institutions sociales. Cet organe nouvellement créé est chargé de collecter les plaintes et signalements des patients et des employés des institutions sanitaires et sociales. Il recueillera également les dysfonctionnements dénoncés de manière anonyme par les lanceurs d'alerte. Avocate sur la place de Sion, M^e Détienne assumera la responsabilité de cet organe de médiation en parallèle de ses activités dès le 1^{er} janvier 2018.

En créant l'ombudsman de la santé et des institutions sociales, le Conseil d'Etat complète l'offre de médiation à disposition des patients et des employés des institutions sanitaires et sociales. Cet organe conseille et oriente les patients mécontents de leur prise en charge médicale. Les médiateurs de la santé publique nommés par le Conseil d'Etat lui sont rattachés. L'ombudsman examine également les signalements transmis par le personnel des institutions sanitaires et sociales ainsi que par les lanceurs d'alerte. Il existe indépendamment des voies de recours pénales, civiles et administratives et intervient avant que ces voies ne soient utilisées. Sa création a été soutenue par la Commission de gestion du Grand Conseil (COGEST).

L'ombudsman de la santé et des institutions sociales comble un vide dans le système actuel de médiation. En effet, si les employés des institutions sanitaires et sociales n'étaient pas entendus par leur hiérarchie, ils n'avaient jusqu'ici pas d'organe vers lequel se tourner en dernier recours pour signaler des dysfonctionnements, de la maltraitance ou d'autres comportements inadéquats observés dans leur établissement. L'ombudsman permettra de recueillir leur témoignage de manière confidentielle et d'y donner la suite qu'il convient.

Avocate associée de l'Etude LSL à Sion, M^e Ludivine Détienne assumera la responsabilité d'ombudsman dès le 1^{er} janvier 2018. A ce titre, elle est chargée de recueillir les signalements et plaintes concernant des professionnels de la santé ou des institutions sanitaires ou sociales. Après examen, elle informe les demandeurs des différentes procédures à leur disposition et les oriente vers le bon interlocuteur. Si le cas s'y prête, elle propose une médiation. Non rattachée à l'administration, l'ombudsman travaillera en toute indépendance et dans le respect de la plus grande confidentialité.

Ayant grandi et accompli son brevet d'avocat en Valais, M^e Détienne dispose de connaissances approfondies du canton, notamment de son système administratif et judiciaire. Elle est également vice-juge de la commune de Saxon.

Plus d'informations sur www.ombudsman-vs.ch (site en construction).

Personnes de contact :

- **Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) – 079 248 07 80**
- **M^e Ludivine Détienne, ombudsman de la santé et des institutions sociales – 027 321 27 50**